

 <p>N°15240</p>	<p>Liste des délibérations</p> <p>Conseil Communautaire du 2 février 2023</p>
<p>Le 2 février 2023 à 19 heures, le Conseil de la Communauté de Communes Médoc Estuaire, dûment convoqué le 24 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire au Foyer Rural de Ludon Médoc, sous la présidence de M. Didier MAU.</p>	<p>Présents :</p> <p>ARCINS : Claude GANELON - ARSAC : Frédéric AURIER, Huguette PANOZZO - CUSSAC FORT MEDOC : Dominique FEDIEU, Marie-Christine SEGUIN - LABARDE : Matthieu FONMARTY - LAMARQUE : Dominique SAINT-MARTIN - LE PIAN MEDOC : Didier MAU, Josette JEGOU, Christian VELLA, Annie BEZAC, Christian DECAUDIN, Alexis TOUSSAINT - LUDON MEDOC : Philippe DUCAMP, Martine VALLIER, Michel DE ZEN, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS - MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Sylvain LALANNE, Guillaume LAFON - MARGAUX-CANTENAC : Sophie MARTIN, Chantal PERNEGRE - SOUSSANS : Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE</p> <p>Absents excusés :</p> <p>Monique DIGEON pouvoir à Frédéric AURIER, Laurent CADUSSEAU, Christine CORNET pouvoir à Christian DECAUDIN, Franck SIMONNET pouvoir à Christian VELLA, Anne SAVIN de LARCLAUDE pouvoir à Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Jessica DUNIAUD, Allan SICHEL</p>
<p>Secrétaire de séance : Martine VALLIER</p>	<p>Conseillers en exercice : 32 Quorum : 17 Présents : 25 Votants : 29</p>

Délibérations examinées le 2 février 2023

Administration Générale

Rapporteur : Didier MAU

1 - Procès-verbal du Conseil Communautaire du 1er décembre 2022 – Approbation [Adoption à l'unanimité]

2 - Signature d'un protocole transactionnel avec la société SOBEBO relatif au paiement d'un montant forfaitaire d'intérêts moratoires - Approbation [Adoption à l'unanimité]

La CdC a confié à l'entreprise de travaux publics SOBEBO la réalisation de plusieurs opérations depuis 2019. Des retards de paiement ont été constatés. Les différentes parties, collectivité, maître d'œuvre et entreprise, conviennent qu'elles ont chacune une part de responsabilité dans cette situation. Après négociation, un montant forfaitaire a été établi pour la collectivité, correspondant au montant estimé qui lui est imputable. Le protocole transactionnel formalise cet accord.

Petite enfance/Jeunesse

Rapporteur : Frédéric AURIER

3 - Modification des règlements de fonctionnement des multi-accueils et micro-crèches - Adoption [Adoption à l'unanimité]

Il est décidé de modifier les règlements de fonctionnement actuellement en vigueur au sein des multi-accueils A Petits Pas, Petits Bouchons et des micros-crèches des Milous et Picoti, afin de prendre en compte les modifications réglementaires et de nouvelles recommandations de la CNAF.

Tourisme

Rapporteur : Dominique FEDIEU

4 - AMO relative à la mise en place d'un parcours de visite comprenant un programme et un espace scénographique pour le futur équipement Margaux Médoc Tourisme – Plan de financement - Approbation [Adoption à l'unanimité]

Afin de bénéficier des concours financiers de la Région et des Fonds Européens, la CdC approuve le plan de financement de l'AMO en cours.

5 - Modification des statuts de l'EPIC Office de Tourisme Communautaire Médoc Estuaire - Approbation [Adoption à l'unanimité]

Une modification des statuts de l'EPIC Office de Tourisme Communautaire apparaît nécessaire pour adapter ses instances à la réalité socio-économique du territoire.

6 - EPIC Office de Tourisme Margaux Médoc Tourisme - Modifications au sein du collège des socio-professionnels - Approbation [Adoption à l'unanimité]

Une modification de la liste des représentants du collège des socioprofessionnels appelés à siéger aux instances de l'EPIC est nécessaire compte tenu de défections.

Sécurité/Collecte, traitement et valorisation des ordures ménagères et déchets

Rapporteur : **Matthieu FONMARTY**

7 - Octroi d'une garantie d'emprunt relative à un deuxième prêt contracté par la SPL TRIGIRONDE (prêt « BATIMENTS ») d'un montant de 2 000 000 € auprès de la Banque des Territoires/Caisse des Dépôts et Consignations – Décision [Adoption à l'unanimité]

La SPL TRIGIRONDE, dont la CdC est actionnaire, poursuit le projet de création d'un centre de tri qui permettra le traitement des déchets issus des collectes sélectives. Le financement des futures installations est assuré, pour partie, par emprunt. Il est demandé à la CdC de garantir un nouvel emprunt contracté au prorata de sa représentation au capital de la SPL. Ce nouvel emprunt fait suite à l'application du principe d'imprévision.

8 - Octroi de garanties d'emprunts relatives à des prêts complémentaires contractés par la SPL TRIGIRONDE (prêt « PROCESS ») d'un montant total de 1 755 000 € auprès de la Banque Postale, de la Caisse d'Epargne et du Crédit Agricole – Décision [Adoption à l'unanimité]

La SPL TRIGIRONDE, dont la CdC est actionnaire, poursuit le projet de création d'un centre de tri qui permettra le traitement des déchets issus des collectes sélectives. Le financement des futurs équipements process est assuré, pour partie, par emprunt. Il est demandé à la CdC de garantir un nouvel emprunt contracté au prorata de sa représentation au capital de la SPL. Ce nouvel emprunt est la conséquence de la mise en œuvre du principe d'imprévision.

Finances/Ressources Humaines

Rapporteur : **Philippe DUCAMP**

9 - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2022 - Porter à connaissance

Les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce rapport a été présenté préalablement aux débats sur le projet de budget de l'exercice 2023.

10 - Tenue du débat sur le Rapport portant sur les Orientations Budgétaires 2023

11 - Budget Principal - Règlement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 - Autorisation [Adoption à l'unanimité]

12 - Budget annexe Eau potable - Règlement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 - Autorisation [Adoption à l'unanimité]

13 - Budget annexe Assainissement collectif - Règlement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 - Autorisation [Adoption à l'unanimité]

14 - Tableau des effectifs – Modification - Décision [Adoption à l'unanimité]

Pour les besoins de fonctionnement des services et dans le cadre des recrutements à venir, il est décidé la modification du tableau des effectifs à compter du 2 février 2023.